Les Echos
LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE

PAYS :France
PAGE(S) :34
SURFACE :38%

PERIODICITE :Quotidien
RUBRIQUE :Autre
JOURNALISTE :Anne-Sophie Vion

▶ 20 December 2024 - N°24363



IMPÔTS L'instabilité politique et économique, la frénésie fiscale qui s'est emparée des parlementaires de tous bords, relancent la tentation de l'expatriation. Toutefois, pour les candidats à l'exil, l'enjeu fiscal est loin d'être le seul paramètre à prendre en compte.

Les dilemmes de l'exil fiscal

Anne-Sophie Vion

Quitter son pays pour aller vivre, travailler ou passer sa retraite à l'étranger se décide rarement sur un coup de tête. Toutefois, des contextes particuliers font effet d'accélérateur de la tentation de s'exiler. On y est. La crise politique sévère qui frappe la France depuis la dissolution surprise du 9 juin a indubitablement relancé les envies d'expatriation. Et ce, d'autant plus qu'au tsunami politique s'ajoute la menace d'un choc fiscal aggravé sur les ménages et les entreprises.

Dès l'annonce de la dissolution, des spécialistes de l'ingénierie patrimoniale ont reçu des appels anxieux de leurs clients. Pour échapper à une politique fiscale jugée confiscatoire, certains évoquent l'option de l'expatriation.

Depuis, et malgré la parenthèse estivale et la ferveur des Jeux Olympiques, l'inquiétude n'est pas retombée. Elle s'est même amplifiée lors des débats parlementaires sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, où les élus ont rivalisé de propositions en matière de hausses d'impôts. Une véritable « boucherie » fiscale, avait alors dénoncé le député David Amiel du groupe Ensemble pour la République dans le cadre des débats parlementaires.

Climat « anti-riches »

L'instabilité institutionnelle persistante, avec la chute du gouvernement de Michel Barnier le 4 décembre, suivie de la nomination de François Bayrou le 13 décembre, n'ont pas rassuré. « *Les demandes concernant l'expatriation ont explosé ces derniers mois,* confirme Roy Masliah, fiscaliste du cabinet Honoré Patrimoine. *Avant, il ne s'agissait que de quelques cas anecdotiques, aujourd'hui c'est la moitié de nos clients qui nous interroge sur ce sujet.* »

Erwan Grumellon, directeur de l'ingénierie patrimoniale chez Swiss Life Banque Privée, cite le cas d'un couple de clients retraités français qui, dans ce contexte, « *a accéléré sa prise de décision de s'expatrier. Le couple avait déjà vendu sa société en France, acquis un bien à l'île Maurice et passait son temps entre les deux pays. Il a décidé de tout vendre dans l'Hexagone, d'acheter plus grand dans cette île et de s'y installer définitivement* ».

Le doute gagne aussi ceux qui prévoyaient de revenir. « *Des clients installés à l'étranger, notamment en Asie, et toujours en activité, étaient déjà rentrés en France l'an dernier. D'autres envisageaient de le faire cette année,* explique Karine Lecocq, associée gérante chez Lazard Frères Gestion. *Or, depuis la dissolution, ils se demandent s'il est toujours opportun d'y déployer leurs activités professionnelles.* »

Par rapport à la précédente vague d'intentions de départ, en 2012, sous François Hollande, ce qui change aussi, selon Honoré Patrimoine, c'est le profil plus atypique des candidats à l'expatriation. Ils détiennent un patrimoine immobilier important en France, ce qui complique l'exil fiscal, et certains sont médecins, une profession qui jusque-là « *bougeait peu* ». Surtout, là où l'expatriation répondait à un projet professionnel – c'est l'une des principales raisons qui poussent les Français à devenir internationalement mobile –, ce n'est plus le premier motif avancé. Les aspirants disent vouloir fuir la pression fiscale, le climat « anti-riches » et, de façon générale, l'insécurité.

Exit tax, ISF… un très mauvais signal

L'adoption fin novembre par le Sénat, et contre l'avis du gouvernement, d'un amendement pour durcir l'exit tax – cet impôt qui vise à lutter contre l'exil fiscal –, au cours de l'examen du PLF, a ravivé les craintes.

Une large majorité à l'Assemblée a demandé le rétablissement du dispositif dans sa version initiale, mise en place en 2011 sous Nicolas Sarkozy. Celle-ci prévoyait de taxer les plus-values mobilières latentes des contribuables décidant de transférer leur domiciliation fiscale à l'étranger, sauf s'ils gardent leurs titres pendant plus de quinze ans. En 2019, ce délai avait été abaissé par Emmanuel Macron, à deux ou cinq ans, selon conditions, avec l'objectif de rendre la France plus attrayante aux yeux des investisseurs.

La chambre haute n'a dernièrement pas suivi les députés, mais elle a adopté un amendement de repli, doublant les délais actuels, qui passeraient à quatre ans ou dix ans, quand l'entreprise a bénéficié de plus de 100.000 euros d'aides publiques depuis sa création. Le budget 2025 ne sera très probablement pas voté avant le 31 décembre 2024, mais le signal donné est dissuasif. Ne faudrait-il pas partir maintenant, alors que les règles vont probablement se durcir ? « *Ceux qui s'apprêtent à vendre leur entreprise dans les deux ou cinq ans, et qui envisagent l'expatriation, ont effectivement intérêt à étudier la question avant un possible alourdissement de cette taxe* », estime Karine Lecocq.

Un message qui fait écho. Comme le note Roy Masliah, « *le pôle exit tax du centre des impôts des non-résidents, à qui nous envoyons les dossiers de nos clients, a considérablement rallongé ses délais de traitement depuis juin. De trois semaines auparavant, il faut maintenant compter plus de deux mois.* » Une notaire installée sur la Côte d'Azur, à Cannes, atteste également du « *ras-le-bol fiscal de plusieurs dirigeants d'entreprises importantes implantés dans la région, qui réfléchissent à partir de France* ».

Préparation d'un an

Au-delà de l'exit tax, remarque aussi Karine Lecocq, « *ce qui est extrêmement mal vécu et cristallise toute l'exaspération des clients qui nous questionnent sur l'expatriation, c'est le risque d'un retour de l'ISF* ». La fiscalité ne doit cependant pas être la seule motivation pour quitter son pays. « *Quand des clients se disent prêts à partir pour des raisons fiscales – j'ai notamment le cas dans une opération de cession d'entreprise où l'un des associés se pose la question,* rapporte Erwan Grumellon. *Je réponds : le sujet n'est pas de partir là où vous payez moins d'impôts, mais là où vous voulez faire votre vie.* »

S'expatrier nécessite de comprendre tous les enjeux complexes de ce type de choix, l'aspect psychologique n'étant pas le moindre. Se faire aider par des experts, en France

Tous droits de reproduction réservés

Pickanews

Les Echos
LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE

PAYS : France
PAGE(S) :34
SURFACE :38%

PERIODICITE : Quotidien
RUBRIQUE : Autre
JOURNALISTE : Anne-Sophie Vion

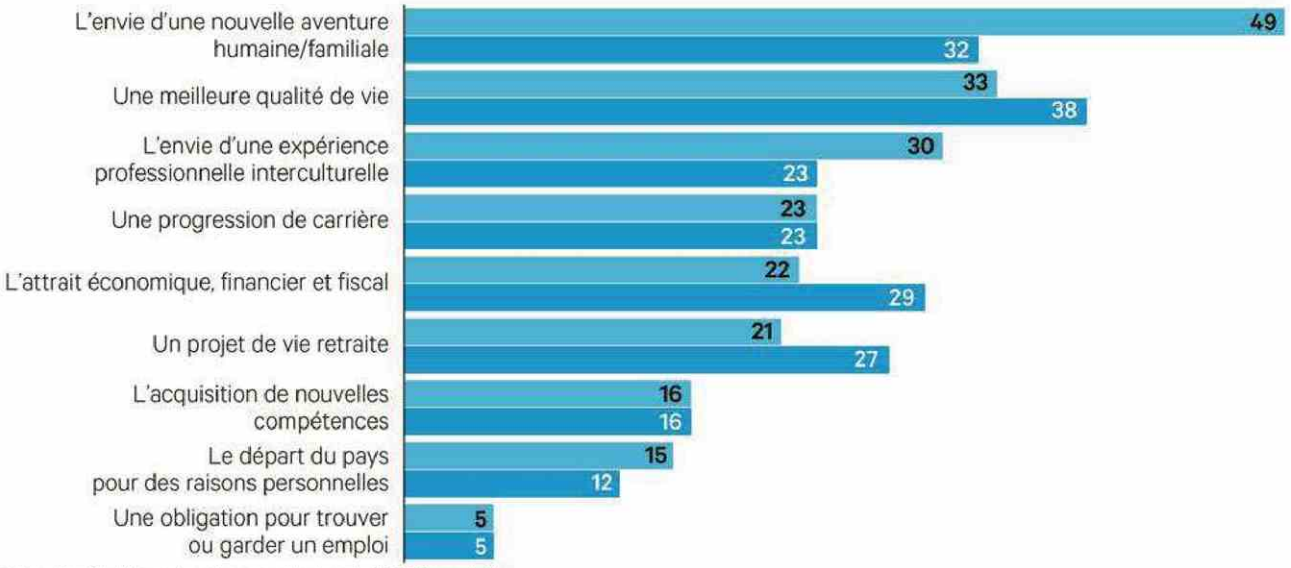
▶ **20 December 2024 - N°24363**

et dans le pays de destination, est un préalable. Schématiquement, le candidat à l'expatriation doit commencer, pour lui et, si c'est le cas, pour ceux qui l'accompagnent (conjoint, enfants), par l'obtention d'un visa, avant de se préoccuper des problématiques de couverture sociale, de retraite et d'immobilier. « *Pour sécuriser au maximum son départ sur le plan fiscal, il est conseillé de ne plus avoir de liens avec la France*, précise Erwan Grumellon, notamment concernant les biens immobiliers. *Il ne faut pas garder de résidence principale ni secondaire et ne plus passer de temps dans l'Hexagone. Autrement dit, au sens de l'administration fiscale, ne plus y avoir d'intérêt économique.* »

Pour éviter les très mauvaises surprises de l'expatriation, il faut « *s'y préparer en avance, au moins six mois, voire un an, dans l'idéal, avant le départ* », recommande Alix Carnot, directrice associée d'Expat Communication. ■

Expatriation : les motifs du départ

Réponses* selon le genre, en % — Femmes — Hommes



*Enquête fondée sur les réponses de plus de 10.000 expatriés.

« LES ÉCHOS » / SOURCE : BAROMÈTRE EXPAT COMMUNICATION 202

Tous droits de reproduction réservés

Pickanews